L'ABEILLE DE LA NOUVELLE-ORLEANS--SUPPLEMENT.

Bureau—rue de Chartres No. 73. NOUVELLE-ORLEANS, MARDI, 16 DECEMBRE, 1884. 58eme Annee.

Ventes pour Taxes d'Etat de Proprietes Foncieres.

L'ETAT DE LA LOUISIANE vs. LES DELINQUANTS DE TAXES — PAROISSE D'ORLEANS SIXIEME DISTRICT.

En vertu de l'autorité en moi addressé par la constitution et les lois de l'Etat de la Louisiane, je vendrai, à la porte principale de la maison de Cour en laquelle la Cour Civile de District de la dite paroisse est tenue, étant sur l'Allée St. Antoine, dans le Second District de cette ville, durant les heures légales, pour les ventes judiciaires, commençant à 11 heures A. M., samedi, 20ème jour de Décembre, A. D. 1884, et continuant chaque jour successif, jusqu'à ce que les dites ventes soient complétées, toutes propriétés immeubles sur lesquelles les dites taxes sont dûes à l'Etat de la Louisiane et paroisse d'Orléans, pour enforcer la collection des taxes assessées dans les années 1882 et 1883, ensemble avec les intérêts ci-dessus, du 31ème jour de Décembre de l'année dans laquelle les dites taxes étaient dues au taux de 1 pour cent par mois jusqu'au paiement, ainsi que tous les frais ci-dessus. Les noms des dits délinquants payeurs de taxes, le montant des taxes dûes par chacun sur l'assessement de la dite année, et les propriétés immeubles assessées à chacun pour être offertes en vente comme suit:

[illegible] AHERN, PAUL—
Taxe de 1883, montant à $19 00
Cinq certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le sixième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Apollo, Bacchus, Toledano et l'avenue Louisiane, désignés comme lots Nos. 15 à 19 de l'ilet No. 426, les dits lots Nos. 15 à 19 mesurent chaque 30 pieds de face à l'avenue Louisiane sur une profondeur de 150 pieds d'un coté et 120 pieds de l'autre coté; les dits lots Nos. 15 à 19 forment l'encoignure de l'avenue Louisiane et la rue Bacchus.

[illegible]ERTON, Vve JOHN—
Taxe de 1882, montant à $3 00
Taxe de 1883, montant à 3 00
Six certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le sixième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues [illegible], St. Denis, Toledano et l'avenue Louisiane, désignés comme les lots Nos. 12 à 17 de l'ilet No. 466.

[illegible]EDDER, T. S.—
Taxe de 1882, montant à $8 00
Taxe de 1883, montant à 8 00
Vingt certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le sixième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues St. Andrew, St. George, Jéna et Cadis, désignés comme lots Nos. 1 à 14 et 19 à 24 de l'ilet No. 885.

[illegible], GUSTAVE—
Taxe de 1882, montant à $6 00
Taxe de 1883, montant à 6 00
Trois certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le sixième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Laurel, Constance, Général Taylor et Austerlitz, désignés comme lots Nos. 14, 15 et 16, de l'ilet No. 166; les dits lots Nos. 14, 15 et 16 mesurent chaque 30 pieds de face à la rue Général Taylor sur une profondeur de 102 pieds d'un coté et 119 pieds de l'autre coté.

[illegible]ERBELING, Vve HENRI—
Taxe de 1882, montant à $6 00
Taxe de 1883, montant à 4 00
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le sixième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Laurel, Constance, Général Taylor et Austerlitz, désigné comme le lot No. 19 de l'ilet No. [illegible]; le dit lot No. 19 mesure 30 pieds de face à la rue Général Taylor sur 131 pieds de profondeur.

[illegible]WORTH, GEO.—
Taxe de 1882, montant à $4 00
Une certaine portion de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situées dans le sixième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Laurel, Constance, Constantinople et Austerlitz, désignée comme une portion des lots Nos. [illegible], 11 et 12 de l'ilet No. 169; la dite portion mesure 46 pieds à la rue Constance et 30 pieds à l'arrière sur une profondeur de 136 pieds 9 pouces.

FISHER, Vve FRANCIS—
Taxe de 1883, montant à $4 36
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le sixième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Laurel, Constance, Aline et Foucher, désigné comme lot No. 3 de l'ilet No. 163; le dit lot No. 3 mesure 30 pieds de face à la rue Foucher sur une profondeur de [illegible] pieds.

FORTIER, M.—
Taxe de 1883, montant à $3 00
Deux certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le sixième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Laurel, Constance, Bordeaux et Lyon, désignés comme lots Nos. 7 et 8 de l'ilet No. 178; les dits lots Nos. 7 et 8 mesurent ensemble 60 pieds de face à la rue Constance sur une profondeur de 100 pieds.

FULLIN, ELLEN—
Taxe de 1883, montant à $18 00
Six certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le sixième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Magazine, Bordeaux, Camp et Lyon, désignés comme lots Nos. 18 à 23 de l'ilet No. 206; les dits lots Nos. 18 à 22 mesurent 150 pieds de face à la rue Magazine sur une profondeur de 130 pieds; le dit lot No. 23 mesure 30 pieds de face à la rue Lyon sur une profondeur de 130 pieds; les dits lots Nos. 18 à 23 forment l'encoignure des rues Magazine et Lyon.

FARREL, M. J.—
Taxe de 1883, montant à $30 00
Une certaine portion de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situées dans le sixième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues St. Charles, Apollo, Delachaise et l'avenue Louisiane, désignée comme une portion de l'ilet No. 424; la dite portion mesure 45 pieds de face à la rue St. Charles sur une profondeur de 160 pieds.

FARRELL, M. J.—
Taxe de 1883, montant à $3 00
Une certaine portion de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situées dans le sixième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues St. Charles, Apollo, Delachaise et l'avenue Louisiane, désignée comme une portion de terre de l'ilet No. 424; la dite portion mesure 45 pieds de face à la rue Apollo sur une profondeur de 340 pieds.

FLORAT, J. A.—
Taxe de 1883, montant à $12 00
Un certain ilet de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le sixième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues St. Patrick, St. Denis, Valence et Cadis, désigné comme l'ilet No. 498.

FOUCHER, F. E.—
Taxe de 1882, montant à $2 40
Une certaine portion de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situées dans le sixième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Laurel, Constance, Valmont et Léontine, désignée comme lots Nos. 10 et 11 de l'ilet No. 185; les dits lots Nos. 10 et 11 mesurent chaque 27 pieds de face à la rue Valmont sur une profondeur de 138 pieds.

FORTIER, Mme POLYCARP—
Taxe de 1883, montant à $30 00
Un certain ilet de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le sixième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, borné par les rues Front, State, Burtheville et la rivière Mississippi, désigné comme l'ilet No. 2 (à Burtheville).

FORTIER, Mme POLYCARP—
Taxe de 1883, montant à $30 00
Un certain ilet de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le sixième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, borné par les rues Front, Levée, State et Burtheville, désigné comme l'ilet No. 3 (à Burtheville).

FISHER, FREDERICK, Sr. ET Jr.—
Taxe de 1883, montant à $3 60
Deux certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le sixième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues State, St. Charles et Burtheville, désignés comme lots Nos. 24 et 25 dans cette portion de terre, désignée comme partie supérieure de la rue State; les dits lots Nos. 24 et 25 mesurent 60 pieds de face sur une profondeur de 178 pieds.

FORTIER, Mme POLYCARP—
Taxe de 1883, montant à $196 00
Quatre certains ilets de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le sixième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, borné par l'avenue Henry Clay, Bloomingdale et la levée du Mississippi, désignés comme quatre ilets de terre à Bloomingdale.

FRANKLIN FIRE INS. CO.—
Taxe de 1882, montant à $4 00
Taxe de 1883, montant à 4 00
Deux certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le sixième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Plaquemine, Perrier, Cadis et Jéna, désignés comme lots Nos. 11 et 12 de l'ilet No. 318; les dits lots Nos. 11 et 12 mesurent chaque 30 pieds de face à la rue Perrier sur une profondeur de 130 pieds; les dits lots Nos. 11 et 12 forment l'encoignure des rues Perrier et Cadis.

FERRET, Mlle FANNY—
Taxe de 1882, montant à $42 00
Taxe de 1883, montant à 42 00
Un certain ilet de terre ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le sixième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, borné par les rues St. Charles, Jeannette, Joseph et Octavia, désigné comme l'ilet No. 482.

FLINT, ELIZABETH—
Taxe de 1882, montant à 90c
Taxe de 1883, montant à 90c
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le sixième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Dryades, St. Denis, Toledano et l'avenue Louisiane, désigné comme lot No. 5 de l'ilet No. 468; le dit lot No. 5 mesure 30 pieds de face à la rue Dryades sur une profondeur de 120 pieds.

FELLOWS, J. Q. A.—
Taxe de 1882, montant à $8 40
Taxe de 1883, montant à 12 00
Quatre certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le sixième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Dryades, St. Denis, Marengo et Milan, désignés comme lots Nos. 21 à 24 de l'ilet No. 474.

FELLOWS, J. Q. A.—
Taxe de 1882, montant à $7 20
Taxe de 1883, montant à 12 00
Un certain ilet de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le sixième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, borné par les rues St. Patrick, St. Denis, Marengo et Milan, désigné comme l'ilet No. 503.

FLETAY, L.—
Taxe de 1883, montant à $1 20
Dix certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le sixième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues State, (partie supérieure), St. Charles et Burtheville, désignés comme lots Nos. 111 à 120 à Burtheville; les dits lots Nos. 111 à 120 mesurent 300 pieds de face sur une profondeur de 170 pieds.

FAIRLEE, WM.—
Taxe de 1882, montant à $4 80
Taxe de 1883, montant à 4 80
Quatre certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le sixième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Fontania, Perrier, Joseph et Arabella, désignés comme les lots Nos. 15 à 18 de l'ilet No. 48; les dits lots Nos. 15 à 18 mesurent 120 pieds de face à la rue Perrier sur une profondeur de 120 pieds; les dits lots Nos. 15 à 18 forment l'encoignure des rues Perrier et Arabella.

FORTIER, N. B.—
Taxe de 1882, montant à $1 20
Taxe de 1883, montant à 1 20
Un certain ilet de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le sixième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, borné par les rues Pitt, Jeannette, Eleonor et la ligne de Bloomingdale, désigné comme l'ilet No. 84; le dit ilet No. 84 mesure 64 pieds de face et 40 à l'arrière sur une profondeur de 300 pieds.

FORTIER, N. B.—
Taxe de 1882, montant à 40c
Taxe de 1883, montant à 40c
Un certain ilet triangulaire de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le sixième district de la ville de la Nouvelle-Orléans désigné comme l'ilet triangulaire No. 124, (ni rue ni mesure).

FRANK, JOSEPH—
Taxe de 1882, montant à $1 20
Taxe de 1883, montant à 1 20
Deux certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le sixième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Levée, Preston, Webster et l'avenue Henry Clay, désignés comme lots Nos. 12 et 13 de l'ilet No. 10; les dits lots Nos. 12 et 13 mesurent 60 pieds de face à la rue Preston sur une profondeur de 167 pieds.

FULTON, F. J.—
Taxe de 1882, montant à $1 20
Taxe de 1883, montant à 1 20
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le sixième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Apollo, Bacchus, Amelia et Peniston, désigné comme lot No. 9 de l'ilet No. 430; le dit lot No. 9 mesure 30 pieds de face à la rue Amelia sur une profondeur de 108 pieds 9 pouces.

FITZGERALD, Vve R.—
Taxe de 1882, montant à $3 00
Taxe de 1883, montant à 3 00
Une certaine portion de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, située dans le sixième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Burthe, Troisième, Pin et Broadway, désignée comme une portion de l'ilet No. 89 (Greenville); la dite portion mesure 72 pieds de face sur une profondeur de 115 pieds.

FOURNIER, Mme L. A.—
Taxe de 1882, montant à ....[illegible]
Taxe de 1883, montant à ....[illegible]
Trois certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le sixième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Victor, Léonce, Edmond et la propriété Foucher, désignés comme les lots Nos. 9 à 11 de l'ilet No. 112; les dits lots Nos. 9 à 11 mesurent chacun 30 pieds de face à la rue Edmond sur une profondeur de 120 pieds.

FARRELL, MARTIN J.—
Taxe de 1882, montant à ....[illegible]
Taxe de 1883, montant à ....[illegible]
Un certain ilet de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le sixième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, borné par les rues Olivier, [illegible] et la propriété Foucher, [illegible] l'ilet No. 89; le dit ilet mesure [illegible] face et 90 pieds à l'arrière sur une profondeur de 380 pieds.

FLETCHER, Miss [illegible]—
Taxe de 1882, montant à ....[illegible]
Taxe de 1883, montant à ....[illegible]
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le sixième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues [illegible], Troisième, Pin et Lowerline, désigné comme lot No. 11 de l'ilet No. [illegible]; le dit lot No. [illegible] mesure 30 pieds de face à la rue Burthe sur une profondeur de 120 pieds.

FARREL, Mme M.—
Taxe de 1882, montant à ....[illegible]
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le sixième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Tchoupitoulas, Water, Milan et Marengo, désigné comme lot No. 1 de l'ilet No. [illegible]; le dit lot No. 1 mesure 25 pieds de face à la rue Water sur une profondeur de 119 pieds; le dit lot No. 1 forme l'encoignure des rues Water et Milan.

FARRELL, Mme M.—
Taxe de 1883, montant à $6 10
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le sixième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Tchoupitoulas, Water, Milan et Marengo, désigné comme lot No. 24 de l'ilet No. [illegible]; le dit lot No. 24 mesure 25 pieds de face à la rue Tchoupitoulas sur une profondeur de [illegible]; le dit lot No. 24 forme l'encoignure des rues Tchoupitoulas et Milan.

FAIBRE, JOHN—
Taxe de 1883, montant à ....[illegible]
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le sixième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues [illegible], Jersey, Delachaise et l'avenue [illegible], désigné comme lot F de l'ilet No. [illegible]; le dit lot F mesure 36 pieds de face à l'avenue [illegible] sur une profondeur de 138 pieds.

GRABERT, AMBROSKA—
Taxe de 1883, montant à $4 80
Une certaine portion de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, située dans le sixième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Tchoupitoulas, Jersey, Valence et Bordeaux, désignée comme une portion des lots Nos. 5, 6, 7 et 8 et l'arrière des lots Nos. 12 et 13 de l'ilet No. 115; la dite portion des lots Nos. 5, 6, 7 et 8 mesure 42 pieds de face à la rue Valence sur une profondeur de 150 pieds; l'arrière portion des lots Nos. 12 et 13 mesurent 44 pieds de face à la rue Valence sur une profondeur de 150 pieds.

GREEN, JULES—
Taxe de 1883, montant à $6 00
Une portion de deux certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le sixième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Laurel, Constance, Constantinople et Marengo, désignée comme une portion des lots Nos. 21 et 22 de l'ilet No. [illegible]; la dite portion des lots Nos. 21 et 22 mesure 42 pieds 3 pouces de face à la rue Constantinople sur une profondeur de 119 pieds.

GRIMAGE, G. W.—
Taxe de 1882, montant à $6 40
Taxe de 1883, montant à 6 40
Trois certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le sixième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Laurel, Constance, Marengo et Milan, désignés comme lots Nos. 7, 8 et 9 de l'ilet No. 171; les dits lots Nos. 7, 8 et 9 mesurent chaque 38 pieds de face à la rue Milan sur une profondeur de 120 pieds.

GOURGES, EVALINE—
Taxe de 1883, montant à $3 00
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le sixième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Magazine, Constance, Upperline et Lyon, désigné comme lot No. 19 de l'ilet No. 197; le dit lot No. 19 mesure 32 pieds de face à la rue Lyon et 31 pieds à l'arrière sur une profondeur de 166 pieds d'un coté et 96 pieds de l'autre coté.

GROUSE, PHILIPPE—
Taxe de 1882, montant à $3 00
Taxe de 1883, montant à 3 00
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le sixième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Magazine, Constance, Cadis et Jéna, désigné comme le lot No. 13 de l'ilet No. 201; le dit lot No. 13 mesure 30 pieds de face à la rue Cadis sur une profondeur de 150 pieds.

Le dit jour de vente je vendrai telle portion spécifiée de chaque dites propriétés ainsi qu'elles seront désignées par chaque débiteur, et en cas que le débiteur n'aurait pas désigné un nombre suffisant de propriétés, je vendrai de suite et sans plus de délai la moindre quantité de chaque propriété spécifiée, de tel débiteur, à l'acquéreur qui achètera pour le montant des taxes, intérêts et frais dûs par le dit débiteur, la vente sera sans appréciation, comptant, en monnaie légale des Etats-Unis, et la propriété vendue sera rachetable durant l'espace d'un an, en payant le prix d'achat, avec 20 pour cent et les frais à ajouter.

JAS. D. HOUSTON,
Collecteur de Taxes d'Etat District Supérieur, Paroisse d'Orléans.

Ventes pour Taxes d'Etat de Proprietes Foncieres.

L'ETAT DE LA LOUISIANE vs. LES DELINQUANTS DE TAXES — PAROISSE D'ORLEANS, SEPTIEME DISTRICT.

En vertu de l'autorité en moi addressé par la constitution et les lois de l'Etat de la Louisiane, je vendrai, à la porte principale de la maison de Cour en laquelle la Cour Civile de District de la dite paroisse est tenue, étant sur l'Allée St. Antoine, dans le Second District de cette ville, durant les heures légales, pour les ventes judiciaires, commençant à 11 heures A. M., samedi, 27ème jour de Décembre, A. D. 1884, et continuant chaque jour successif, jusqu'à ce que les dites ventes soient complétées toutes propriétés immeubles sur lesquelles les dites taxes sont dûes à l'Etat de la Louisiane et paroisse d'Orléans, pour enforcer la collection des taxes assessées dans les années 1882 et 1883, ensemble avec les intérêts ci-dessus, du 31ème jour de Décembre de l'année dans laquelle les dites taxes étaient dues au taux de 1 pour cent par mois jusqu'au paiement, ainsi que tous les frais ci-dessus. Les noms les dits délinquants payeurs de taxes, le montant des taxes dûes par chacun sur l'assessement de la dite année, et les propriétés immeubles assessées à chacun pour être offertes en vente comme suit:

BERTIN, P. M.—
Taxe de 1882, montant à 9c
Taxe de 1883, montant à 9c
Un certain ilet de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Jackson, Marie, Treizième et Collapissa, désigné comme lot No. 9 de l'ilet No. 448; le dit lot No. 9 mesure 30 pieds de face à la rue Collapissa sur une profondeur de 122 pieds.

BASILE, MARINO—
Taxe de 1882, montant à 90c
Taxe de 1883, montant à 90c
Quinze certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Jackson, Marie, Treizième et Collapissa, désignés comme les lots Nos. 10 à 24 de l'ilet No. 448; le dit lot No. 10 mesure 38 pieds de face à la rue Jackson sur une profondeur de 127 pieds, les dits lots Nos. 11 et 12 mesurent 61 pieds de face à la rue Jackson sur une profondeur de 122 pieds; les dits lots Nos. 13 à 21 mesurent 274 pieds de face à la rue Treizième sur une profondeur de 122 pieds; le lot No. 22 mesure 30 pieds de face à la rue Treizième sur une profondeur de 122 pieds; les lots Nos. 23 et 24 mesurent 61 pieds de face à la rue Marie sur une profondeur de 152 pieds; le dit lot No. 10 forme l'encoignure des rues Jackson et Collapissa, le dit lot No. 22 forme l'encoignure des rues Treizième et Marie.

BARSHALL, J.—
Taxe de 1882, montant à 12c
Taxe de 1883, montant à 12c
Deux certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Hamilton, Laurel Grove, Collapissa et Treizième, désignés comme les lots Nos. 11 et 12 de l'ilet Nos. 443 et 445; les dits lots Nos. 11 et 12 mesurent 61 pieds de face à la rue Laurel Grove sur une profondeur de 152 pieds.

BARSHALL, J.—
Taxe de 1882, montant à 30c
Taxe de 1883, montant à 30c
Cinq certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Hamilton, Laurel Grove, Colapissa et Treizième, désignés comme lots Nos. 13 à 17 de l'ilet Nos. 443 et 445; les dits lots Nos. 13 à 17 mesurent 150 pieds de face à la rue Treizième sur une profondeur de 122 pieds.

BARSHALL, J.—
Taxe de 1882, montant à 12c
Taxe de 1883, montant à 12c
Deux certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Laurel Grove, Hamilton, Treizième et Collapissa, désignés comme lots Nos. 20 et 24 de l'ilet Nos. 443 et 445; les dits lots Nos. 23 et 24 mesurent 61 pieds de face à la rue Hamilton sur une profondeur de 122 pieds.

BERTRAND, J. B.—
Taxe de 1882, montant à 54c
Taxe de 1883, montant à 54c
Sept certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Jackson, Holly Grove, Collapissa et Quatorzième, désignés comme lots Nos. 1 à 7 de l'ilet No. 474; les dits lots Nos. 1 à 7 mesurent 243 pieds de face à la rue Quatorzième sur une profondeur de 120 pieds; le dit lot No. 1 forme l'encoignure des rues Quatorzième et Jackson.

BARTHE, E., OU L. SURGI—
Taxe de 1882, montant à 72c
Taxe de 1883, montant à 72c
Dix certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Jackson, Holly Grove, Quatorzième et Collapissa, désignés comme lots Nos. 15 à 24 de l'ilet No. 474; les dits lots Nos. 15 à 21 mesurent 213 pieds de face à la rue Colapissa sur une profondeur de 122 pieds; le dit lot No. 22 mesure 30 pieds de face à la rue Jackson sur une profondeur de 122 pieds; les dits lots Nos. 23 et 24 mesurent 61 pieds de face à la rue Jackson sur une profondeur de 152 pieds; le dit lot No. 22 forme l'encoignure des rues Collapissa et Jackson.

BLANCHARD, L. M. T.—
Taxe de 1882, montant à $1 80
Taxe de 1883, montant à 1 80
Un certain ilet de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, borné par les rues Lowerline, Bernadotte, Edinburgh et Seizième, désigné comme l'ilet No. 542; le dit ilet mesure 300 pieds de face et 302 pieds à l'arrière sur une profondeur de 220 pieds d'un coté et 264 pieds de l'autre coté.

BLANCHARD, L. M. T.—
Taxe de 1882, montant à $1 80
Taxe de 1883, montant à 1 80
Un certain ilet de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, borné par les rues Washington, Bernadotte, Edinburg et Seizième, désigné comme l'ilet Nos. 543 et 544; le dit ilet mesure 300 pieds de face et 302 pieds à l'arrière sur une profondeur de 220 pieds d'un coté et 264 pieds de l'autre coté.

[illegible], Mme EDMOND—
Taxe de 1883, montant à 45c
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Millaudon, Clinton, Wall et Esther, désigné comme lot No. 17 de l'ilet No. 36; le dit lot No. 17 mesure 30 pieds de face à la rue Wall sur une profondeur de 142 pieds.

BLANCHARD, L. M. T.—
Taxe de 1882, montant à $1 80
Taxe de 1883, montant à 1 80
Un certain ilet de terre ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, borné par les rues Washington, Short, Edinburgh et Seizième, désigné comme l'ilet Nos. 545 et 546; le dit ilet Nos. 545 et 546 mesure 300 pieds de face sur 275 pieds de profondeur.

BACH, J. M.—
Taxe de 1882, montant à 30c
Taxe de 1883, montant à 30c
La moitié d'un certain ilet de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, située dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Léonidas, Jefferson, Marks et Huitième, désignée comme la moitié de l'ilet No. 640; la dite moitié de l'ilet No. 640 mesure 150 pieds de face sur une profondeur de 300 pieds.

BRUENING Mme THEO.—
Taxe de 1882, montant à $7 20
Taxe de 1883, montant à 3 00
Une certaine portion de terre ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, située dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, mesurant 500 pieds sur la ligne la divisant du New Orleans Canal and Banking Company, 500 pieds sur la ligne la divisant du New Orleans, Jefferson and Lake Pontchartrain Railroad Company, 500 pieds 8 pouces sur l'arrière la divisant de la propriété de Hazeur Frères et 575 pieds 8 pouces sur une ligne parallèle au Lac Pontchartrain.

[illegible], Mme M. L.—
Taxe de 1882, montant à $4 80
Taxe de 1883, montant à 4 80
Deux certains lots et une moitié de deux autres certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Léonidas, Madison, Levée et le Mississippi, désignés comme lots Nos. 9 et 10 et la moitié des lots Nos. 7 et 8 de l'ilet No. 4; les dits lots Nos. 9 et 10 et la moitié des lots Nos. 7 et 8 font face à la rue Levée.

CHALIN, LOUIS F.—
Taxe de 1882, montant à $2 40
Taxe de 1883, montant à 2 40
Deux certains lots de terre ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Washington, Burdette, Levée et le Mississippi, désignés comme lots Nos. 2 et 3 de l'ilet No. 10; les dits lots Nos. 2 et 3 mesurent 78 pieds de face à la rue Levée sur une profondeur de [illegible] pieds.

CRAIG, CHARLES—
Taxe de 1882, montant à ....$4 [illegible]
Taxe de 1883, montant à ....$4 [illegible]
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Lowerline, Millaudon, Anne et DeArmas, désigné comme lot No. 22 de l'ilet No. 32; le dit lot No. 22 mesure 30 pieds de face à la rue Anne sur une profondeur de 105 pieds; le dit lot No. 22 forme l'encoignure des rues Anne et Millaudon.

CHAPLIN, L. P.—
Taxe de 1882, montant à $3 00
Taxe de 1883, montant à 3 00
Quatre certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Hillary, Clinton, Deuxième et Burthe, désignés comme lots Nos. 1, 2, 3 et 4 de l'ilet No. 22; les dits lots Nos. 1, 2, 3 et 4 mesurent 120 pieds de face à la rue Deuxième sur une profondeur de 120 pieds; le dit lot No. 1 forme l'encoignure des rues Deuxième et Clinton.

CHARLON, A. J., ET AUTRES—
Taxe de 1882, montant à $3 00
Taxe de 1883, montant à 3 00
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Hillary, Adams, Troisième et Burthe, désigné comme lot No. 11 de l'ilet No. 103; le dit lot No. 11 mesure 30 pieds de face à la rue Adams sur une profondeur de 137 pieds.

COOK, Mme M. K.—
Taxe de 1882, montant à $2 40
Taxe de 1883, montant à 2 40
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Hillary, Adams, Troisième et Burthe, désigné comme le lot No. 17 de l'ilet No. 103; le dit lot No. 17 mesure 30 pieds de face à la rue Troisième sur une profondeur de 120 pieds.

CLAIBORNE, Mme JOHN F.—
Taxe de 1882, montant à $1 20
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Hillary, Clinton, Perle et Commercial, désigné comme lot No. 21 de l'ilet No. 57; le dit lot No. 21 mesure 30 pieds de face à la rue Clinton sur une profondeur de 107 pieds.

CASEY, LAURENCE—
Taxe de 1882, montant à $1 80
Taxe de 1883, montant à 1 80
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par l'avenue Carrollton, la rue Short, l'avenue St. Charles et la rue Hampson, désigné comme lot No. 18 de l'ilet No. 71; le dit lot No. 18 mesure 31 pieds de face à l'avenue St. Charles sur une profondeur de 125 pieds.

CASEY, LAURENCE—
Taxe de 1882, montant à $2 40
Taxe de 1883, montant à 2 40
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les avenues Carrollton, St. Charles et les rues Short et Hampson, désigné comme lot No. 19 de l'ilet No. 71; le dit lot No. 19 mesure 31 pieds de face à l'avenue St. Charles sur une profondeur de 125 pieds.

CORMIER, Mme J. F.—
Taxe de 1882, montant à $12 00
Trois certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par la rue Dublin, l'avenue Carrollton, les rues Troisième et Zimple, désignés comme lots Nos. 16, 17 et 18 de l'ilet No. 119, les dits lots Nos. 16, 17 et 18 mesurent 90 pieds de face à l'avenue Carrollton sur une profondeur de 115 pieds.

CALDER, Mme ANNE—
Taxe de 1882, montant à $10 80
Douze certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par la rue Dublin, l'avenue Carrollton, les rues Quatrième et Zimple, désignés comme lots Nos. 6 à 17 inclusivement de l'ilet No. 134; les dits lots Nos. 6 à 10 inclusivement mesurent 150 pieds de face à la rue Dublin sur une profondeur de 120 pieds; les dits lots Nos. 11 et 12 mesurent 60 pieds de face à la rue Quatrième sur une profondeur de 150 pieds; les dits lots Nos. 12, 14, 15, 16 et 17 mesurent 150 pieds de face à l'avenue Carrollton sur une profondeur de 145 pieds; le dit lot No. 10 forme l'encoignure des rues Dublin et Quatrième, le lot No. 18 forme l'encoignure de l'avenue Carrollton et la rue Quatrième.

CHALON, O.—
Taxe de 1882, montant à $7 50
Taxe de 1883, montant à 7 50
Onze certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Hillary, Clinton, Deuxième et Burthe, désignés comme lots Nos. 12 à 22 inclusivement de l'ilet No. 99; les dits lots Nos. 12 à 20 inclusivement mesurent 274 pieds de face à la rue Burthe sur une profondeur de 120 pieds; les lots Nos. 21 et 22 mesurent 60 pieds de face à la rue Clinton sur une profondeur de 137 pieds; le dit lot No. 20 forme l'encoignure des rues Burthe et Clinton.

CUNNINGHAM, Mme MARIE—
Taxe de 1882, montant à $4 20
Taxe de 1883, montant à 4 36
Deux certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Hillary, Adams, Troisième et Burthe, désignés comme lots Nos. 19 et 20 de l'ilet No. 163; les dits lots Nos. 19 et 20 mesurent 62 pieds de face à la rue Troisième sur une profondeur de 120 pieds; le dit lot No. 20 forme l'encoignure des rues Troisième et Hillary.

CHAMBERLAIN, C. ET E.—
Taxe de 1882, montant à $4 20
Taxe de 1883, montant à 4 20
Un certain ilet de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, borné par les rues Lowerline, Hillary, Jeannette et Sixième, désigné comme l'ilet No. 188; le dit ilet No. 188 mesure 302 pieds de face et 301 pieds à l'arrière sur une profondeur de 256 pieds d'un coté et 300 pieds de l'autre coté.

CHAMBERLAIN, C. ET E.—
Taxe de 1882, montant à $4 80
Taxe de 1883, montant à 4 80
Un certain ilet de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, borné par les rues Adams, Hillary, Jeannette et Sixième, désigné comme l'ilet No. 189; le dit ilet No. 189 mesure 301 pieds de face sur une profondeur de 275 pieds.

CRAWFORD, J. L.—
Taxe de 1882, montant à 15c
Taxe de 1883, montant à 15c
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Jefferson, Léonidas, Green et Septième, désigné comme lot No. 24 de l'ilet No. 229; le dit lot No. 24 mesure 25 pieds de face à la rue Green sur une profondeur de 150 pieds.

[illegible]—
Taxe de 1882, montant à 30c
Taxe de 1883, montant à 30c
Deux certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Jefferson, Léonidas, Green et Septième, désignés comme lots Nos. 26 et 28 de l'ilet No. 229; les dits lots Nos. 26 et 28 mesurent 50 pieds de face à la rue Green sur une profondeur de 120 pieds d'un coté et 150 pieds de l'autre coté.

CRAWFORD, E.—
Taxe de 1882, montant à 15c
Taxe de 1883, montant à 15c
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Jefferson, Léonidas, Green et Septième, désigné comme lot No. 25 de l'ilet No. 229; le dit lot No. 25 mesure 25 pieds de face à la rue Green sur une profondeur de 120 pieds.

COLLINS, E. A.—
Taxe de 1882, montant à $2 40
Taxe de 1883, montant à 2 40
Un certain ilet de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, borné par les rues Marie, Monroe, Cohn et Septième, désigné comme l'ilet No. 238; le dit ilet No. 238 mesure 301 pieds de face sur une profondeur de 300 pieds.

COLLINS, E. A.—
Taxe de 1882, montant à $2 40
Taxe de 1883, montant à 2 40
Un certain ilet de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, borné par les rues Léonidas, Cohn, Septième et Monroe, désigné comme l'ilet No. 239; le dit ilet No. 239 mesure 301 pieds de face sur une profondeur de 300 pieds.

COLLINS, E. A.—
Taxe de 1882, montant à $2 40
Taxe de 1883, montant à 2 40
Un certain ilet de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, borné par les rues Léonidas, Cohn, Septième et Huitième, désigné comme l'ilet No. 240; le dit ilet No. 240 mesure 301 pieds de face sur une profondeur de 300 pieds.

COLLINS, E. A.—
Taxe de 1883, montant à $2 40
Taxe de 1883, montant à 2 40
Un certain ilet de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, borné par les rues Cambronne, Jefferson, Cohn et Huitième, désigné comme l'ilet No. 259; le dit ilet mesure 301 pieds de face sur une profondeur de 300 pieds.

COLLINS, E. A.—
Taxe de 1882, montant à $2 40
Taxe de 1883, montant à 2 40
Un certain ilet de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, borné par les rues Léonidas, Jefferson, Cohn et Huitième, désigné comme l'ilet No. 260; le dit ilet No. 260 mesure 301 pieds de face sur une profondeur de 300 pieds.

COLLINS, E. A.—
Taxe de 1882, montant à $2 40
Taxe de 1883, montant à 2 40
Un certain ilet de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, borné par les rues Léonidas, Monroe, Cohn et Huitième, désigné comme l'ilet No. 261; le dit ilet No. 261 mesure 301 pieds de face sur une profondeur de 300 pieds.

CAFFIN, CHAS.—
Taxe de 1882, montant à 84c
Quatre certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Laurel Grove, Hamilton, Napoléon et Neuvième, désignés comme lots Nos. 23, 24, 25 et 26 de l'ilet No. 300; les dits lots Nos. 23 et 24 mesurent 60 pieds de face à la rue Neuvième sur une profondeur de 150 pieds; les dits lots Nos. 25 et 26 mesurent 60 pieds de face à la rue Hamilton sur une profondeur de 120 pieds; le dit lot No. 25 forme l'encoignure des rues Hamilton et Neuvième.

CHAPMAN, MARIE E.—
Taxe de 1882, montant à $1 80
Taxe de 1883, montant à 1 80
Un certain ilet de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, borné par les rues Holly Grove, Hamilton, Cohn et Huitième, désigné comme l'ilet No. 305; le dit ilet mesure 301 pieds de face sur une profondeur de 300 pieds.

COLLINS, CHARLES—
Taxe de 1882, montant à 30c
Taxe de 1883, montant à 30c
Deux certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Léonidas, Jefferson, Neuvième et Dixième, désignés comme lots Nos. 10 et 12 de l'ilet Nos. 308 et 325; les dits lots Nos. 10 et 12 mesurent 160 pieds de face à la rue Léonidas sur une profondeur de 150 pieds.

CASEY, STEPHEN—
Taxe de 1882, montant à 90c
Taxe de 1883, montant à 90c
Sept certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Cambronne, Madison, Dixième et Nelson, désignés comme lots Nos. 1, 2, 3, 11, 12, 13 et 14 de l'ilet No. 342; les dits lots Nos. 1, 2 et 3 mesurent 150 pieds de face à la rue Nelson sur une profondeur de 120 pieds; les dits lots Nos. 11, 12, 13 et 14 mesurent 150 pieds de face à la rue Dixième et 60 pieds à l'arrière sur une profondeur de 120 pieds d'un coté sur 150 pieds de l'autre coté; le lot No. 1 forme l'encoignure des rues Nelson et Cambronne; le dit lot No. 11 forme l'encoignure des rues Dixième et Cambronne.

COLEMAN, MINEURS DE W. P.—
Taxe de 1882, montant à 9c
Taxe de 1883, montant à 9c
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Marie, Monroe, Onzième et Nelson, désigné comme le lot No. 10 de l'ilet No. 361; le dit lot No. 10 fait face à la rue Monroe.

COLEMAN, W. P. (MINEURS)—
Taxe de 1882, montant à 24c
Taxe de 1883, montant à 24c
Un certain lot de terre ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Upperline, Laurel Grove, Dixième et Napoléon, désigné comme lot No. 32 de l'ilet No. 333; le dit lot No. 32 mesure 60 pieds de face à la rue Laurel Grove sur une profondeur de 120 pieds.

CONDON, M. E. ET J. H. NICHOLSON—
Taxe de 1882, montant à $3 40
Taxe de 1883, montant à 3 40
Deux certains ilets de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, bornés par les rues Holly Grove, Jackson, Dixième et Nelson, désignés comme les ilets Nos. 336 et 363; les dits ilets Nos. 336 et 363 mesurent 650 pieds de face sur une profondeur de 300 pieds.

CASEY, STEPHEN—
Taxe de 1882, montant à 90c
Taxe de 1883, montant à 90c
Cinq certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Cambronne, Jefferson, Dixième et Nelson, désignés comme lots Nos. 15 à 19 inclusivement de l'ilet No. 341; les dits lots Nos. 15 à 19 inclusivement mesurent 120 pieds de face sur une profondeur de 300 pieds; le lot No. 15 fait face à la rue Dixième; le lot No. 16 forme l'encoignure des rues Dixième et Cambronne; le lot No. 17 fait face à la rue Cambronne; le lot No. 18 forme l'encoignure des rues Nelson et Cambronne, et le lot No. 19 fait face à la rue Nelson.

CHAMBERLAIN, W. A.—
Taxe de 1882, montant à 12c
Taxe de 1883, montant à 12c
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Hamilton, [illegible], Dixième et Napoléon, désigné comme lot No. [illegible] de l'ilet No. 331; le dit lot No. [illegible] mesure 30 pieds de face à la rue Laurel Grove sur une profondeur de 120 pieds.

CAVALIER, M.—
Taxe de 1882, montant à 72c
Taxe de 1883, montant à 72c
Six certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Hamilton, Laurel Grove, Napoléon et Dixième, désignés comme les lots Nos. 6 à 11 inclusivement de l'ilet No. 331; les dits lots Nos. 6 à 10 inclusivement mesurent 300 pieds de face à la rue Hamilton sur une profondeur de 120 pieds; le dit lot No. 11 mesure 60 pieds de face à la rue Dixième sur une profondeur de 150 pieds; le dit lot No. 10 forme l'encoignure des rues Hamilton et Dixième.

COCHRAN, JNO.—
Taxe de 1882, montant à ....$1 [illegible]
Taxe de 1883, montant à .... 1 [illegible]
Un certain ilet de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent situé dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, borné par les rues Madison, Dublin, Pritchard et Treizième, désigné comme l'ilet No. 426; le dit ilet No. 426 mesure 300 pieds de face sur une profondeur de 300 pieds.

CLARKE, Mlle B. A.—
Taxe de 1882, montant à $1 20
Taxe de 1883, montant à 1 20
Un certain ilet de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, borné par les rues Jefferson, Léonidas, Pritchard et Treizième, désigné comme l'ilet No. 429; le dit ilet mesure 300 pieds de face sur une profondeur de 300 pieds.

CLARKE, Mlle B. A.—
Taxe de 1882, montant à $1 20
Taxe de 1883, montant à 1 20
Un certain ilet de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, borné par les rues Léonidas, Monroe, Pritchard et Treizième, désigné comme l'ilet No. 430; le dit ilet mesure 300 pieds de face sur 300 pieds de profondeur.

CLARKE, Mlle B. A.—
Taxe de 1882, montant à $1 20
Taxe de 1883, montant à 1 20
Un certain ilet de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, borné par les rues Jackson, Holly Grove, Pritchard et Treizième, désigné comme l'ilet No. 433; le dit ilet No. 433 mesure 300 pieds de face sur une profondeur de 300 pieds.

CLARKE, Mlle B. A.—
Taxe de 1882, montant à $1 20
Taxe de 1883, montant à 1 20
Un certain ilet de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, borné par les rues Léonidas, Cambronne, Seizième et Strelitz, désigné comme l'ilet No. 577; le dit ilet No. 577 mesure 300 pieds de face sur une profondeur de 300 pieds.

COMMAGEUR, Mme P. L.—
Taxe de 1882, montant à 12c
Taxe de 1883, montant à 12c
Deux certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Jackson, Marie, Collapissa et Treizième, désignés comme lots Nos. 1 et 2 de l'ilet No. 448; les dits lots Nos. 1 et 2 mesurent 61 pieds de face à la rue Collapissa sur une profondeur de 122 pieds, le dit lot No. 1 forme l'encoignure des rues Collapissa et Marie.

COLEMAN, J. H.—
Taxe de 1882, montant à 60c
Taxe de 1883, montant à 60c
La moitié d'un certain ilet de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, située dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Monroe, Marie, Collapissa et Treizième, désignée comme la moitié de l'ilet No. 449, la dite moitié de l'ilet No. 449 mesure 150 pieds de face sur une profondeur de 300 pieds.

COLEMAN, J. H.—
Taxe de 1882, montant à 60c
Taxe de 1883, montant à 60c
La moitié d'un certain ilet de terre ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, située dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Jefferson, Léonidas, Collapissa et Quatorzième, désignée comme la moitié de l'ilet No. 450; la dite moitié de l'ilet No. 450 mesure 150 pieds de face sur une profondeur de 300 pieds.

COCHRAN, JOHN—
Taxe de 1882, montant à $1 20
Taxe de 1883, montant à 1 20
Un certain ilet de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, borné par les rues Jefferson, Léonidas, Collapissa et Quatorzième, désigné comme l'ilet No. 470, le dit ilet No. 470 mesure 300 pieds de face sur une profondeur de 300 pieds.

COLEMAN, W. P. (MINEURS)—
Taxe de 1882, montant à 36c
Taxe de 1883, montant à 36c
Trois certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Marie, Jackson, Collapissa et Quatorzième, désignés comme lots Nos. 1, 2 et 3 de l'ilet No. 473; les dits lots Nos. 1, 2 et 3 mesurent 183 pieds de face à la rue Quatorzième sur une profondeur de 122 pieds; le dit lot No. 1 forme l'encoignure des rues Quatorzième et Marie.

CORDEVILLE, ETIENNE—
Taxe de 1882, montant à 9c
Taxe de 1883, montant à 9c
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Holly Grove, Jackson, Collapissa et Quatorzième, désigné comme lot No. 11 de l'ilet No. 474; le dit lot No. 11 mesure 30 pieds de face à la rue Holly Grove sur une profondeur de 152 pieds.

COMMAGEUR, Mme P. L.—
Taxe de 1882, montant à 90c
Six certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Holly Grove, Jackson, Collapissa et Quatorzième, désignés comme lots Nos. 8, 9, 10, 12, 13 et 14 de l'ilet No. 474; les dits lots Nos. 8, 9 et 10 mesurent 91 pieds de face à la rue Quatorzième sur une profondeur de 122 pieds, le lot No. 12 mesure 30 pieds de face à la rue Holly Grove sur une profondeur de 152 pieds; les lots Nos. 13 et 14 mesurent 60 pieds de face à la rue Collapissa sur une profondeur de 127 pieds; le dit lot No. 10 forme l'encoignure des rues Quatorzième et Holly Grove; le dit lot No. 13 forme l'encoignure des rues Collapissa et Quatorzième.

CHAVOULON, BERTRAND—
Taxe de 1882, montant à $9 00
Une certaine portion de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, située dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par la rue Dublin, l'avenue Carrollton et les rues Quatorzième et Quinzième, désignée comme une portion de l'ilet Nos. 495 et 505, une portion mesure 150 pieds de face à l'avenue Carrollton sur 150 pieds de profondeur, et une autre portion mesure 326 pieds de face à la rue Forshey sur une profondeur de 326 pieds.

CAMPONELLE, EDMOND—
Taxe de 1882, montant à $1 20
Taxe de 1883, montant à 1 20
Un certain ilet de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, borné par les rues Lowerline, Bernadotte, Forshey et Quinzième, désigné comme l'ilet No. 501; le dit ilet No. 501 mesure 300 pieds de face et 302 pieds à l'arrière sur une profondeur de 258 pieds d'un coté et 246 pieds de l'autre coté.

CLARK, B. A.—
Taxe de 1882, montant à $1 44
Taxe de 1883, montant à 1 44
Un certain ilet de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, borné par les rues Hamilton, Holly Grove, Onzième et Belfast, désigné comme l'ilet No. 371; le dit ilet No. 371 mesure 300 pieds de face sur une profondeur de 300 pieds.

CHASE, EDOUARD—
Taxe de 1882, montant à 72c
Douze certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Jefferson, Cambronne, Onzième et Belfast, désignés comme lots Nos. 1 à 12 de l'ilet No. 377; les dits lots Nos. 1 à 12 mesurent 300 pieds de face sur une profondeur de 150 pieds.

CABLE, GEO. W.—
Taxe de 1882, montant à $1 20
Taxe de 1883, montant à 1 20
Un certain ilet de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, borné par les rues Madison, Cambronne, Pritchard et Douzième, désigné comme l'ilet No. 412; le dit ilet No. 412 mesure 300 pieds de face sur une profondeur de 300 pieds.

CLARKE, Mlle B. A.—
Taxe de 1882, montant à $2 40
Taxe de 1883, montant à 2 40
Un certain ilet de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, borné par les rues Dublin, Madison, Forshey et Quinzième, désigné comme l'ilet No. 506; le dit ilet No. 506 mesure 300 pieds de face sur une profondeur de 326 pieds.

CLARKE, Mlle B. A.—
Taxe de 1882, montant à $1 80
Taxe de 1883, montant à 1 80
Un certain ilet de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, borné par les rues Cambronne, Madison, Forshey et Quinzième, désigné comme l'ilet No. 507; le dit ilet No. 507 mesure 300 pieds de face sur une profondeur de 300 pieds.

CLARKE, Mlle B. A.—
Taxe de 1882, montant à $3 60
Taxe de 1883, montant à 3 60
Un certain ilet de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, borné par l'avenue Carrollton, les rues Short, Edinburgh et Quinzième, désigné comme l'ilet No. 538; le dit ilet No. 538 mesure 300 pieds face sur une profondeur de 275 pieds.

COLEMAN, H. D. ET W. H.—
Taxe de 1882, montant à $1 20
Taxe de 1883, montant à 1 20
Un certain ilet de terre ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, borné par les rues Clay, Laurel Grove, Seizième et Strelitz, désigné comme l'ilet No. 569; le dit ilet No. 569 mesure 300 pieds de face sur une profondeur de 300 pieds.

COCHRAN, JNO.—
Taxe de 1882, montant à $1 20
Taxe de 1883, montant à 1 20
Un certain ilet de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, borné par les rues Jackson, Holly Grove, Dix-septième et Strelitz, désigné comme l'ilet No. 597; le dit ilet No. 597 mesure 300 pieds de face sur une profondeur de 300 pieds.

CLARKE, Mlle B. A.—
Taxe de 1882, montant à $2 40
Taxe de 1883, montant à 2 40
Un certain ilet de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, borné par les rues Washington, Short, Edinburgh et Quinzième, désigné comme l'ilet No. 539; le dit ilet No. 539 mesure 300 pieds de face sur une profondeur de 275 pieds.

CLARKE, Mlle B. A.—
Taxe de 1882, montant à $2 40
Taxe de 1883, montant à 2 40
Un certain ilet de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, borné par les rues Washington, Bernadotte, Edinburgh et Quinzième, désigné comme l'ilet No. 540; le dit ilet No. 540 mesure 300 pieds de face sur une profondeur de 272 pieds d'un coté et 316 pieds de l'autre coté.

CLARKE, Mlle B. A.—
Taxe de 1882, montant à $1 80
Taxe de 1883, montant à 1 80
Un certain ilet de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, borné par les rues Lowerline, Bernadotte, Edinburgh et Quinzième, désigné comme l'ilet No. 541, le dit ilet No. 541 mesure 300 pieds de face sur une profondeur de 272 pieds d'un coté et 260 pieds de l'autre coté.

CHALIN, LOUIS F.—
Taxe de 1883, montant à ....$1 [illegible]
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Adams, Burdette, Levée et DeArmas, désigné comme lot No. 6 ou la lettre C de l'ilet No. 35; le dit lot No. 6 ou la lettre C mesure 39 pieds de face à la rue Levée sur une profondeur de 157 pieds.

CAMPBELL, SUC. W. S.—
Taxe de 1882, montant à 90c
Taxe de 1883, montant à 90c
Six certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Monroe, Léonidas, Dix-neuvième et le Chemin Coquillé, désignés comme lots Nos. 2 à 7 de l'ilet No. 669; les dits lots Nos. 2 et 3 mesurent 120 pieds de face à la rue Dix-neuvième et le Chemin Coquillé sur une profondeur de 204 et 172 et 236 pieds; les dits lots Nos. 4 et 5 mesurent 120 pieds de face à la rue Dix-neuvième sur une profondeur de 120 pieds, les dits lots Nos. 6 et 7 mesurent 136 pieds de face au Chemin Coquillé de la Nouvelle-Orléans et la rue Monroe sur une profondeur de 148 et 116 et 180 pieds; le dit lot No. 5 forme l'encoignure des rues Dix-neuvième et Monroe.

COLLINS, A. S. (SPENCER)—
Taxe de 1883, montant à 75c
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Clinton, Millaudon, Anne et De Armas, désigné comme lot No. 11 de l'ilet No. 33; le dit lot No. 11 mesure 30 pieds de face à la rue Anne sur une profondeur de 105 pieds; le dit lot No. 11 forme l'encoignure des rues Anne et Millaudon.

COCHRAN, JNO.—
Taxe de 1882, montant à $1 20
Taxe de 1883, montant à $1 20
Un certain ilet de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent situé dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, borné par les rues Monroe, Léonidas, Dixon et Dix-septième, désigné comme l'ilet No. 613; le dit ilet No. 613 mesure 300 pieds de face sur une profondeur de 300 pieds.

COCHRAN, JNO.—
Taxe de 1882, montant à $1 20
Taxe de 1883, montant à 1 20
Un certain ilet de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, borné par les rues Jefferson, Léonidas, Dixon et Dix-septième, désigné comme l'ilet No. 614; le dit ilet No. 614 mesure 300 pieds de face sur une profondeur de 300 pieds.

CLAYTON, M. A.—
Taxe de 1882, montant à 90c
Taxe de 1883, montant à 90c
Neuf certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Jefferson, Léonidas, Dix-neuvième et Marks, désignés comme lots Nos. 2 à 10 de l'ilet No. 647; les dits lots Nos. 2 à 10 mesurent 270 pieds de face à la rue Marks sur une profondeur de 120 pieds; le dit lot No. 10 forme l'encoignure des rues Marks et Léonidas.

COLEMAN, H. D. ET W. H.—
Taxe de 1882, montant à $1 20
Taxe de 1883, montant à 1 20
Un certain ilet de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, borné par les rues Laurel Grove, Clay, Dix-septième et Strelitz, désigné comme l'ilet No. 600; le dit ilet mesure 300 pieds de face sur une profondeur de 300 pieds.

COCHRAN, JNO.—
Taxe de 1882, montant à $1 20
Taxe de 1883, montant à 1 20
Un certain ilet de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, borné par les rues Holly Grove, Jackson, Dix-septième et Dixon, désigné comme l'ilet No. 610; le dit ilet No. 610 mesure 300 pieds de face sur une profondeur de 300 pieds.

COCHRAN, JOHN—
Taxe de 1882, montant à $1 20
Taxe de 1883, montant à 1 20
Un certain ilet de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, borné par les rues Marie, Monroe, Dix-septième et Dixon, désigné comme l'ilet No. 612, le dit ilet No. 612 mesure 300 pieds de face sur une profondeur de 300 pieds.

CANONGE, EDGARD—
Taxe de 1883, montant à ....[illegible]
Quatre certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Léonidas, Jefferson, Neuvième et Dixième, désignés comme lots Nos. 14, 16, 18 et 20 de l'ilet Nos. 308 et 325; le dit lot No. 14 mesure 53 pieds de face à la rue Léonidas sur une profondeur de 150 pieds; les dits lots Nos. 16, 18 et 20 mesurent 183 pieds de face à la rue Léonidas sur une profondeur de 150 pieds.

CONANT, Mme M. S.—
Taxe de 1883, montant à $1 20
Un certain ilet de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, borné par les rues Léonidas, Jefferson, Treizième et Collapissa, désigné comme l'ilet No. 461; le dit ilet No. 461 mesure 300 pieds de face sur une profondeur de 300 pieds.

CHAPLIN, L. P.—
Taxe de 1882, montant à 90c
Taxe de 1883, montant à 90c
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Washington, Burdette, Levée et Macarty, désigné comme lot No. 1 de l'ilet No. 37; le dit lot No. 1 mesure 39 pieds de face à la rue Levée sur une profondeur de 205 pieds; le dit lot No. 1 forme l'encoignure des rues Levée et Burdette.

COCHRAN, W. W.—
Taxe de 1882, montant à ....$1 [illegible]
Taxe de 1883, montant à .... 1 [illegible]
Trois certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Washington, Huso, Levée et Commercial, désignés comme les lots Nos. 8, 9 et 10 de l'ilet No. 49, les dits lots Nos. 9 et 10 mesurent chaque 35 pieds de face à la rue Levée sur une profondeur de 107 pieds; le dit lot No. 8 mesure 35 pieds de face à la rue Levée sur une profondeur de 46 pieds; le dit lot No. 8 forme l'encoignure des rues Levée et Huso.

DISCHER, SUC. JNO.—
Taxe de 1882, montant à 60c
Taxe de 1883, montant à 60c
Un certain lot et une portion d'un autre certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Short, Washington, Levée et le fleuve Mississippi, désignés comme lot No. 10 et un tiers du lot No. 9 de l'ilet No. 9; le dit lot No. 10 et le tiers du lot No. 9 mesurent 36 pieds de face à la rue Levée sur une profondeur de [illegible] pieds; le dit lot No. 10 forme l'encoignure des rues Levée et Washington.

DAVENPORT, SUC. JOHN—
Taxe de 1882, montant à ....$[illegible]
Taxe de 1883, montant à .... [illegible]
Deux certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Short, Washington, l'avenue St. Charles et la rue Hampson, désignés comme lots Nos. 15 et 16 de l'ilet No. 72; les dits lots Nos. 15 et 16 mesurent 60 pieds de face à la rue Hampson sur une profondeur de 120 pieds.

DAVIS, GEO. ET SIDNEY—
Taxe de 1882, montant à $4 20
Quatre certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Adams, Burdette, Zimple et Quatrième, désignés comme lots Nos. 4, 5, 6 et 7 de l'ilet No. 139; les dits lots Nos. 4, 5, 6 et 7 mesurent 120 pieds [illegible]

DEICHELBORER, F. H.—
Taxe de 1882, montant à ....[illegible]
Taxe de 1883, montant à ....[illegible]
Trois certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Monroe, Marie, Levée et Quatrième, désignés comme les lots Nos. 41, 42 et 43 de l'ilet No. 169; les dits lots Nos. 41, 42 et 43 mesurent chaque [illegible] pieds de face à la rue Marie sur une profondeur de 150 pieds.

DEICHELBORER, F. H.—
Taxe de 1882, montant à ....[illegible]
Taxe de 1883, montant à ....[illegible]
Deux certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Monroe, Marie, Jeannette et Cinquième, désignés comme lots Nos. 23 et 24 de l'ilet No. 175; les dits lots Nos. 23 et 24 mesurent 60 pieds de face à la rue Monroe sur une profondeur de 150 pieds.

DAVENPORT, SUC. JNO.—
Taxe de 1882, montant à ....[illegible]
Taxe de 1883, montant à ....[illegible]
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Short, Washington, Deuxième et Hampson, désigné comme lot No. 11 de l'ilet No. 83; le dit lot No. 11 mesure 35 pieds de face à la rue Hampson sur une profondeur de 127 pieds.

DOLIN, J. L.—
Taxe de 1882, montant à ....[illegible]
Taxe de 1883, montant à ....[illegible]
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le sixième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Adams, Hillary, Deuxième et Barthe, désigné comme une portion des lots Nos. 16 à 20 inclusivement ou No. 3 ou 17 de l'ilet No. 95; la dite portion du lot No. 16 à 20 inclusivement ou No. 3 ou 17 mesurent 36 pieds de face à la rue Burthe sur une profondeur de 120 pieds.

DALES, W.—
Taxe de 1883, montant à ....[illegible]
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Clinton, Hillary, Zimple et Troisième, désigné comme lot No. 20 de l'ilet No. 125; le dit lot No. 20 mesure 32 pieds de face à la rue Zimple sur une profondeur de 120 pieds; le dit lot No. 20 forme l'encoignure des rues Zimple et Clinton.

DRAYMEYER, SUC. R.—
Taxe de 1882, montant à ....$4 [illegible]
Taxe de 1883, montant à .... 4 [illegible]
Deux certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Burdette, Washington, Levée et Macarty, désignés comme lots Nos. 9 et 10 de l'ilet No. 37; le dit lot No. 9 mesure 39 pieds de face à la rue Levée sur une profondeur de 120 pieds; le dit lot No. 10 mesure 39 pieds de face à la rue Levée sur une profondeur de 94 pieds; le dit lot No. 10 forme l'encoignure des rues Levée et Washington.

DRUHAM, MARTIN—
Taxe de 1882, montant à ....$[illegible]
Taxe de 1883, montant à .... [illegible]
Quatorze certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Monroe, Léonidas, Green et Sixième, désignés comme lots Nos. 11 à 24 inclusivement de l'ilet No. 207; les dits lots Nos. 11 et 12 mesurent 60 pieds de face à la rue Green sur une profondeur de 150 pieds; les dits lots Nos. 13 à 21 inclusivement mesurent 270 pieds de face à la rue Monroe sur une profondeur de 120 pieds; le dit lot No. 22 mesure 30 pieds de face à la rue Monroe sur une profondeur de 120 pieds; les dits lots Nos. 23 et 24 mesurent 60 pieds de face à la rue Sixième sur une profondeur de 150 pieds; le dit lot No. 13 forme l'encoignure des rues Monroe et Green; le dit lot No. 22 forme l'encoignure des rues Monroe et Sixième.

DURAN, JOHN M.—
Taxe de 1882, montant à ....$[illegible]
Taxe de 1883, montant à .... [illegible]
Un certain ilet de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, borné par les rues Madison, Cambronne, Green et Septième, désigné comme l'ilet No. 227; le dit ilet No. 227 mesure 301 pieds de face sur une profondeur de 300 pieds.

DE CHOISEL, E.—
Taxe de 1882, montant à ....[illegible]
Taxe de 1883, montant à ....[illegible]
Trois certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par l'avenue Carrollton, les rues Dublin, Cohn et Septième, désignés comme lots Nos. 9, 10 et 11 de l'ilet No. 244; les dits lots Nos. 9, 10 et 11 mesurent 90 pieds de face à l'avenue Carrollton sur une profondeur de 115 pieds.

DIBOLL, J. F.—
Taxe de 1883, montant à ....[illegible]
Deux certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Cambronne, Madison, Neuvième et Dixième, désignés comme lots Nos. 23 et 24 de l'ilet Nos. 308 et 323, les dits lots Nos. 23 et 24 mesurent 120 pieds de face à la rue Dixième sur une profondeur de 120 pieds.

DELFAUNG, A.—
Taxe de 1882, montant à ....[illegible]
Taxe de 1883, montant à ....[illegible]
Trois certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Dublin, Madison, Napoléon et Dixième, désignés comme lots Nos. 2, 3 et 4 de l'ilet No. 322; les dits lots Nos. 2, 3 et 4 mesurent 81 pieds de face à la rue Madison sur une profondeur de 117 pieds.

DeLANGPRE, J. C.—
Taxe de 1882, montant à $1 44
Taxe de 1883, montant à 1 44
Un certain ilet de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, borné par les rues Marie, Jackson, Belfast et Onzième, désigné comme l'ilet No. 373; le dit ilet No. 373 mesure 300 pieds de face sur une profondeur de 300 pieds.

De CHOISEL, E.—
Taxe de 1882, montant à ....$1 [illegible]
Taxe de 1883, montant à 90c
Quatre certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le sixième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par la rue Dublin, l'avenue Carrollton et les rues Cohn et Septième, désignés comme lots Nos. 1, 2, 3 et 4 de l'ilet No. 244; le dit lot No. 1 mesure 36 pieds de face à la rue Dublin sur une profondeur de 115 pieds; les dits lots Nos. 2, 3 et 4 mesurent 90 pieds de face à la rue Septième sur une profondeur de 150; le dit lot No. 1 forme l'encoignure des rues Dublin et Septième.

De CHOISEL, E.—
Taxe de 1882, montant à ....$1 [illegible]
Taxe de 1883, montant à .... 1 [illegible]
Douze certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par la rue Dublin, l'avenue Carrollton et les rues Cohn et Septième désignés comme lots Nos. 15 à 26 inclusivement de l'ilet No. 244, les dits lots Nos. 15 à 17 inclusivement mesurent 95 pieds de face à la rue Cohn sur une profondeur de 150 pieds; les dits lots Nos. 18 à 26 inclusivement mesurent 270 pieds de face à la rue Dublin sur une profondeur de 115 pieds; le dit lot No. 18 forme l'encoignure des rues Dublin et Cohn.

DARIEN, JAMES—
Taxe de 1882, montant à ....[illegible]
Taxe de 1883, montant à 18c
Trois certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Laurel Grove, Hamilton, Napoléon et Neuvième, désignés comme lots Nos. 27, 28 et 29 de l'ilet No. 176; les dits lots Nos. 27, 28 et 29 mesurent 90 pieds de face à la rue Hamilton sur une profondeur de 120 pieds.

De LANGPRE, J. C.—
Taxe de 1882, montant à $1 44
Taxe de 1883, montant à 1 44
Un certain ilet de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, borné par les rues Marie, Monroe, Belfast et Onzième, désigné comme l'ilet No. 374; le dit ilet No. 374 mesure 300 pieds de face sur une profondeur de 300 pieds.

De LANGPRE, J. C.—
Taxe de 1882, montant à ....$[illegible]
Taxe de 1883, montant à .... [illegible]
Deux certains ilets de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, bornés par les rues Marie, Jackson, Onzième et Douzième, désignés comme les ilets Nos. 395 et 396; les dits ilets Nos. 395 et 396 mesurent 601 pieds de face sur une profondeur de 300 pieds.

DOUGHERTY, J. A. ET A. A. WILLIAMS—
Taxe de 1882, montant à ....$[illegible]
Taxe de 1883, montant à .... [illegible]
Deux certains ilets de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent situés dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, bornés par les rues Madison, Dublin, Onzième et Douzième, désignés comme les ilets Nos. 379 et 380; les dits ilets Nos. 379 et 380 mesurent 651 pieds de face sur une profondeur de 326 pieds.

DOUGHERTY, J. A. ET A. A. WILLIAMS—
Taxe de 1882, montant à ....$[illegible]
Taxe de 1883, montant à .... [illegible]
Deux certains ilets de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, bornés par l'avenue Carrollton, les rues Dublin, Onzième et Douzième, désignés comme les ilets Nos. [illegible]